

<b>cerfa</b>	<b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>		<b>N° 2065-SD 2019</b>
N° 11084*20 Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		 <b>Impôt sur les sociétés</b> Déclaration pour le résultat d'ensemble du groupe	ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>			
Exercice ouvert le <b>21/02/2017</b> et clos le <b>31/12/2017</b>		Régime simplifié d'imposition <input checked="" type="checkbox"/> Régime réel normal <input type="checkbox"/>	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Timbre à date du service	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>			
Désignation de la société: <b>ZFX TEAM TRADING - SIREN : 828001602</b> Adresse du siège social: <b>104 RUE LUDOVIC GUIZE 06210 MANDELIEU LA NAPOULE</b>			
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>			
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
<b>Pour les sociétés filiales</b> , désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
<b>B ACTIVITE</b>			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	
		Bénéfice imposable à 28% <b>38 397</b> Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		38 120	
<b>2 Plus-values</b>			
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19% PV à long terme PV exonérées (art. 238 quindecies)	
PV imposables à 0%			
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>		Zone franche d'activité, art.44 <i>quaterdecies</i> Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i> art. 44 <i>terdecies</i>	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater X</i>	
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies C-I-1</i> ), cocher la case ci-contre			
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies C-I-2</i> ), cocher la case ci-contre			
<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé			
Comptable, conseil ou CGA :		Visa : CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné : <input type="checkbox"/>	
<i>Certificat conforme à l'original.</i>			
<b>Identité du déclarant:</b>			
Date: <b>26/03/2018</b> Lieu: <b>MANDELIEU LA NAPOULE</b>			
Civilité du déclarant : M			
Nom du déclarant : <b>ZZITOUNI Abderrazak</b>			
Qualité du déclarant : Président			

# IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2019

Formulaire obligatoire  
(art. 229 du Code général des impôts)

## ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTE A LA TELLEDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case :  X

### **H | REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même <b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres <b>b</b>
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>	<b>c</b>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	<b>d</b>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>	<b>e</b> <b>f</b> <b>g</b> <b>h</b>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>	<b>i</b>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	<b>j</b>	
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>		<b>Total (a à h)</b>

### **I | REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						Indemnités forfaitaires	Remboursements
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	Indemnités forfaitaires		
1	2	3	4	5	6	7	8		

### **J | DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

### **K | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : ZFX TEAM TRADING - SIREN : 828001602				Neant <input type="checkbox"/>	
Durée de l'exercice en nombre de mois* <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">10</span>				Durée de l'exercice précédent* <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;"></span>	
				Exercice N clos le <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">31/12/2017</span>	
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
<b>ACTIF</b>					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010 Fonds commercial* Autres*	012 016	20 000	
	Immobilisations corporelles*	028	030 37 543	28 083	
	Immobilisations financières* (1)	040	042 1 400	1 400	
	Total I (5)	044	048 58 943	9 460	49 483
	ACTIF CIRCUITANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* Marchandises*	050 060 4 413	052 062
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
		Créances (2)	068 Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	070 074	10 401
		Valeurs mobilières de placement	080	082	
		Disponibilités	084	086 32 091	32 091
		Charges constatées d'avance*	092	094	
Total II		096	098 46 905		46 905
Total général (I + II)		110	112 105 848	9 460	96 388
					Exercice N NET <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">1</span>
<b>PASSIF</b>					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120 6 000	
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)*	131		132	
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136 60 048	
	Provisions réglementées			140	
	Total I				66 048
	Provisions pour risques et charges			Total II	154
DETTS (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166 6 215	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169		172 24 125	
	Produits constatés d'avance			174	
	Total III				30 340
	Total général (I + II + III)			Total IV	96 388
	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Cout de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 37 543
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Néant Formulaire obligatoire article 528 quies  
Annexe du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : ZFX TEAM TRADING - SIREN : 828001602

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations corporelles		Bâtiments commerciaux	400	402	20 000	404	403	20 000
		Autres	110	112	114	116		
	Terrains		120	122	124	126		
	Constructions		130	132	134	136		
Immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		140	142	25 205	144	140	25 205
	Installations générales, aménagements divers		150	152	154	156		
	Matériel de transport		160	162	12 338	164	166	12 338
	Autres immobilisations corporelles		170	172	174	176		
Immobilisations financières			180	182	1 400	184	186	1 400
	TOTAL		190	192	58 943	194	196	58 943
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions amortissements afferents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		Bâtiments commerciaux	500	502	504	506	500	
	Terrains		510	512	514	516		
Immobilisations incorporelles	Constructions		520	522	524	526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		530	532	6 582	534	536	6 582
Immobilisations incorporelles	Installations générales, aménagements, aménagements divers		540	542	544	546		
	Matériel de transport		550	552	2 878	554	556	2 878
Immobilisations incorporelles	Autres immobilisations corporelles		560	562	564	566		
	TOTAL		570	572	9 460	574	576	9 460
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		cf 9 %, 15 % et 16 % pour les entreprises à PIS, 16 % pour les entreprises à PIR				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou reintègrees dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
Immobilisation	Valeur d'acquérir *	Amortissements ^	Valeur résiduelle	Prix de cession ^	Plus ou moins-values			
					Court terme ^	Long terme		
	1	2	3	4		19 % 6	15 % ou 12,8 % 7	0 % 8
	-	-	-	-				
	-	-	-	-				
	-	-	-	-				
	-	-	-	-				
	-	-	-	-				
	-	-	-	-				
	-	-	-	-				
	TOTAL	578	580	582	584	586	587	588
Plus-values taxables à 19 % **		579		Regularisations	590	588	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 59 terdeces).						591		
TOTAL					596	585	597	598

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2058 N°1

\*\* Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 288 bis (A), 219E et 208G du CGI, jointure un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**
Désignation de l'entreprise : ZFX TEAM TRADING - SIREN : 828001602Neant **I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées <sup>a</sup>	610		612		614		616
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
	<b>TOTAL</b>	<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>	<b>780</b>

**II DÉFICITS REPORTABLES****III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	860				
Total des déficits restant à reporter	870				

**VI DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant <sup>b</sup>		380	<b>34 565</b>
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	<b>43 927</b>
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	<b>32 648</b>
Montant des prélevements personnels de l'exploitant		399	<b>3 200</b>
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

<sup>(1)</sup> Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.<sup>a</sup> Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: ZFX TEAM TRADING - SIREN : 828001602

Néant \*

Exercice ouvert le: 21/02/2017 et clos le: 31/12/2017

Données en nombre de mois 10

#### DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel \* :

Dont apprentis	376	3
Dont handicapés	657	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	651	

#### CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

##### I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	808 543
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>	<b>808 543</b>

##### II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>	

##### III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée<sup>(1)</sup>

Achats	121	337 018
Variation négative des stocks	145	-4 413
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	72 099
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	7 700
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>	<b>412 404</b>

##### IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	396 139
-----------------------------	-------------------------------	-----	---------

##### V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).

396 139

#### Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020   X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022   808 543   Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026
Période de référence	024   21/02/2017   160   31/12/2017
Date de cessation	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : **ZFX TEAM TRADING - SIREN : 828001602**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

6000

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique : \_\_\_\_\_ Dénomination : \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) : \_\_\_\_\_ % de détention : \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Forme juridique : \_\_\_\_\_ Dénomination : \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) : \_\_\_\_\_ % de détention : \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Forme juridique : \_\_\_\_\_ Dénomination : \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) : \_\_\_\_\_ % de détention : \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Forme juridique : \_\_\_\_\_ Dénomination : \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) : \_\_\_\_\_ % de détention : \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) : **M** Nom complet : **EZZITOUNI Abderrazak**

Nom marital : \_\_\_\_\_ % de détention : **66.67** Nb de parts ou actions : **4000**

Naissance : Date : **05/09/1972** N° Département : **99** Commune : **MEKNES** Pays : **MA**

Adresse : **104 RUE LUDOVIC GUIZE**

**RESIDENCE SYLVIE**

**06210 MANDELIEU LA NAPOULE**

Titre (2) : **M** Nom complet : **ATTAL Franck**

Nom marital : \_\_\_\_\_ % de détention : **33.33** Nb de parts ou actions : **2000**

Naissance : Date : **28/09/1964** N° Département : **75** Commune : **PARIS** Pays : \_\_\_\_\_

Adresse : **204 BLD DU SUPER CANNES**

**06220 VALLAURIS**

(1) lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NCF

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ZFX TEAM TRADING - SIREN : 828001602

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en bas et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOE.

**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du **21/02/2017 au 31/12/2017 ou Année :**

<b>Dénomination de l'entreprise :</b>	ZFX TEAM TRADING	<b>Néant</b> <input checked="" type="checkbox"/>
<b>SIREN de l'entreprise</b>	SIREN : 828001602	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/> Cocher la case
<b>Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)</b>		

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

**Dénomination et adresse**

SIREN

**I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)****CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 *undecies* A du CGI)

**CRÉANCES REPORTABLES**

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6 %<sup>2</sup>] + [ligne 2 x 9 %<sup>2</sup>] + [ligne 3 x 6 %<sup>2</sup>] + [ligne 4 x 9 %<sup>2</sup>] ] x 10/90 + ligne 5)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

1

Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

2

Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail

3

Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail

4

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

5

**CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE**

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

**Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :**

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
<b>II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche  dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
<b>III – CAS PARTICULIERS</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	

# ANNEXE

## ***Règles et Méthodes Comptables***

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **a) Immobilisations corporelles.**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus/ sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais d'établissement	3 ans
- Frais de recherche	3 ans
- Installations générales	5 et 10 ans
- Matériel et outillage	2 à 5 ans
- Matériel bureau et informatique	5 et 3 ans
- Agencements et aménagement	5 et 10 ans

### **b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **c) Stocks.**

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé .

**d) Créances.**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire à la valeur comptable.

**e) Primes de remboursement des obligations**

**NEANT**

**f) Provisions réglementées .**

**NEANT**

**g) Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération.

## Etat des Echéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	10 401	10 401	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat - Impôts sur les bénéfices			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	10 401	10 401	
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	10 401	10 401	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 2 ans maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 215	6 215		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	16 469	16 469		
Obligations cautionnées	7 656	7 656		
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	30 340	30 340		